



STRATÉGIE NATIONALE POUR LES PROTÉINES VÉGÉTALES

Contribution de France Grandes Cultures



La décennie des années 1980, suite à l'embargo sur le soja décidé par les Américains en 1973*, fut la seule période où les protéines végétales ont connu un développement important. Il y eut, ces années-là, entre 600 000 et 700 000 ha de pois en France, et du soja était cultivé jusque dans la région de Montargis. **Les prix des récoltes étaient 4 à 5 fois plus élevés qu'aujourd'hui en monnaie constante.** Dès 1991, en anticipation de la réforme de la PAC de 1992 et au volet oléagineux de l'accord de Blair House de 1993, le développement de protéines végétales a été stoppé et les surfaces cultivées ont régressé.

Les agriculteurs arbitrent en fonction de la rentabilité des cultures, ce qui exclut aujourd'hui les protéines végétales, avec des effets négatifs sur l'environnement. Il est donc impératif que ces productions retrouvent de la rentabilité.

1.

L'IMPÉRATIF DE LA RENÉGOCIATION DES ACCORDS COMMERCIAUX

Déjà en 1962, l'accord du Dillon round au GATT était préjudiciable au développement de ces productions, qui en parallèle à la modification du comportement alimentaire des européens en faveur des viandes blanches par rapport aux viandes rouges auraient dû prospérer.

La dépendance européenne aux importations de soja résulte de ces accords commerciaux qui ont créé une asymétrie dans la protection douanière entre les céréales et les oléoprotéagineux. Le soja importé à bas prix a été également préjudiciable aux légumineuses fourragères. En 1959, il y avait 3 Mha de luzerne en France. Il n'en reste plus que 300 000 actuellement.

Il est donc impossible de réussir un plan protéines sans protéger notre marché européen, soit en renégociant les accords commerciaux défavorables signés par la Commission européenne, soit en refusant toutes marchandises qui ne correspondent pas à notre modèle de production ou à nos attentes sociétales. Les 6 plans précédents ont échoué parce qu'ils n'ont pas pris en considération cette donnée fondamentale.



* Nous ne sommes d'ailleurs jamais à l'abri d'un nouvel embargo qui aurait des effets encore bien plus dévastateurs qu'en 1973.

2.

UN VRAI PLAN PROTÉINES DOIT AVOIR UNE DIMENSION EUROPÉENNE

L'autonomie protéique de la France est absurde. Nous sommes dans un marché européen depuis presque 60 ans et notre politique agricole est commune.

Cependant, toutes les petites régions doivent être concernées par un développement des protéines végétales, que ce soit dans les zones d'élevage avec les légumineuses fourragères ou dans les zones de monoculture de maïs, une anomalie que l'on ne retrouve que dans l'UE car dans les autres régions du monde, le soja et le maïs sont des cultures qui fonctionnent ensemble dans les assolements.

Il faut se méfier des lobbies des biocarburants qui ont une vision partielle d'un plan protéines. Ils surfent sur le besoin en protéines pour justifier la production d'éthanol ou de biodiésel ; le sous-produit permettant de ne pas se focaliser sur des filières non rentables et contestées. Pourtant, que les huiles de colza ou de tournesol aillent dans l'alimentaire ou dans les biocarburants, la quantité de sous-produits disponible (tourteaux) reste la même.

En outre, la recherche sur les légumineuses a été fortement ralentie suite au développement des biocarburants, au profit des tourteaux de colza et de tournesol.



Le plan protéines : un levier économique pour redresser toute l'agriculture européenne !

Un développement des protéines végétales n'a pas comme seul intérêt ou objectif d'améliorer l'autosuffisance en protéines. En rééquilibrant les productions, il permet de réduire les surfaces en céréales notamment du blé qui est malheureusement devenu la culture par défaut en Europe. **Il suffirait de 4 Mha de plantes protéagineuses, soja, pois et luzerne dans l'UE pour ne plus avoir d'excédents de blé à exporter en dégageant vers les pays tiers.** Les prix du marché intérieur des céréales remonteraient au-dessus des prix internationaux et les productions de blé, orge et maïs redeviendraient plus rémunératrices. Il faudrait bien évidemment que la rémunération des cultures oléagineuses suive celle des céréales pour que l'intérêt économique de ces productions soit conservé sinon leur développement s'arrêterait net.



Les céréales étant les valeurs guides sur lesquelles se calent les prix de toutes les autres productions agricoles, le rééquilibrage des grandes cultures en faveur des oléoprotéagineux permettra de redresser toute l'agriculture européenne.

Aux États-Unis, l'intérêt économique de la culture du soja est défini par un ratio. Quand le prix du soja est 2,5 fois plus élevé que celui du maïs, les « farmers » augmentent leurs surfaces en soja. Actuellement, en Europe, les cours du soja et du maïs sont respectivement de 340 et 160 €/t. Cela fait un ratio de 2,12 qui est bien trop faible pour que les producteurs soient incités à cultiver largement du soja. En plus, le cours actuel du maïs est plus faible que celui du blé de 25 à 30 €/t, et donc en dessous des coûts de production. **Un prix minimum équitable pour le maïs dans l'Europe de l'Ouest devrait être de 200 €/t. Si l'on applique le ratio américain de 2,5 à ce prix, on obtient 500 €/t pour le soja.** C'est à ce niveau de prix et seulement à ce niveau que le soja se développera dans l'UE. Certaines filières de soja non OGM tracées offrent une surprime de 15 à 50 €/t, ce montant est largement insuffisant pour développer, comme elle le mériterait, la culture du soja. Ce ne sont que des niches, limitées quantitativement, géographiquement et souvent le temps d'une opération commerciale d'une des marques de la grande distribution. Cette forme de contractualisation ne peut tirer les prix vers un niveau équitable et ceci durablement pour les producteurs. La grande distribution et les fabricants d'aliments du bétail cherchent toujours à acheter le moins cher possible en faisant jouer le jeu de la concurrence avec les importations.

3.

REVENIR AUX BASES DE L'AGRONOMIE

Aujourd'hui, les assolements sont principalement céréaliers, avec des rendements qui stagnent, voire baissent. L'introduction de légumineuses dans la rotation a bien d'autres avantages. C'est un très bon précédent qui permet :

- > de meilleurs rendements pour les céréales qui suivent avec de meilleurs taux de protéines,
- > de fixer et stocker de l'azote à moindre coût grâce aux nodosités et donc acheter moins d'engrais azoté de synthèse,
- > d'intégrer davantage de cultures de printemps dans les rotations et par conséquent de mieux gérer économiquement le salissement des parcelles, les maladies, les insectes par une baisse non négligeable des intrants,
- > la préservation des sols et de la biodiversité par l'allongement des rotations.

Les légumineuses sont actuellement considérées comme des SIE si elles ne font l'objet d'aucun traitement phytosanitaire. Cette exigence est contraire à l'intérêt d'une rotation dans la gestion de la défense des cultures. C'est aussi stupide que de faire l'impasse sur des vaccins chez les humains... et cette exigence représente un véritable frein au développement de ces productions. **Il est indispensable que les agriculteurs puissent avoir recours à la protection des cultures sur l'ensemble des espèces.**

4.

FILIÈRES ET INTERPROFESSIONS UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIÈRE...

Les coopératives agricoles n'ont jamais été motivées à développer la culture du soja. Cette plante n'a pas besoin d'engrais azoté et on peut utiliser des semences fermières. Tout cela représente un manque à gagner pour l'agrofourmiture. Côté aval des filières, le soja ne produit que 3 tonnes par hectare contre 7 pour le blé et 10 pour le maïs. Ces faibles rendements ne font fonctionner ni les transports, ni les silos. Plus pervers encore, le rééquilibrage des cultures en faveur des oléoprotéagineux se ferait aux dépens des exportations de blé. Or, les coopératives françaises ont bien souvent des parts dans les silos portuaires. Il existe un puissant lobbying des exportateurs de blé qui exerce une forte influence quand l'on voit que même un syndicat des producteurs ne jure que par la vocation exportatrice en comparant les exportations françaises de céréales à Airbus sans ne jamais citer les chiffres européens ou encore aborder le problème sous l'angle global des grains avec le déficit abyssal en huiles et protéines végétales.

Dans cet esprit, les interprofessions Intercéréales et Terres Univia tirent la couverture chacune de leur côté pour défendre leur plan protéines. Il est regrettable qu'elles ne fassent pas l'effort de travailler conjointement dans l'intérêt général car les opérateurs sont les mêmes dans ces filières. Le président d'Intercéréales affirme ouvertement qu'il ne veut pas de soja dans les silos à blé pour des raisons d'allergènes. Nous voyons là l'intérêt qu'il porte au plan protéines...

Les chiffres d'affaires par hectare des principales grandes productions sont actuellement, en France :

- > 1600 € en maïs,
- > 1300 € en blé,
- > 1100 € en soja,
- > 1000 € en pois.

Même si les charges sont un peu plus faibles en cultures d'oléagineux et de protéagineux qu'en céréales, ces cultures ont actuellement un intérêt économique faible et ne permettent donc pas de générer un revenu digne pour les producteurs européens.

Les surfaces en pois ont connu leur développement maximum dans les années 1980 puis ont régressé fortement faute de prix et de recherches en pathologie végétale et sélection variétale.



Le soja est déjà présent dans 14 des 28 États-membres et, par exemple en France, sa culture pourrait être possible au Nord de Paris avec des variétés triples 0, si la rémunération était correcte.

La féverole est une autre plante protéagineuse intéressante dont la culture est maîtrisée. Sur le lupin, il y a un travail de recherche à faire avant que la culture soit aussi performante que les autres espèces protéiques.

La culture des légumineuses à graines (lentille, pois chiche, haricot) doit être développée car nous sommes très déficitaires et les importations sont dessiquées au glyphosate avant récolte. En outre, ces cultures constituent un débouché complémentaire et indispensable pour certains agriculteurs (ex : lentille du Puy, lentille verte du Berry, cocos de Paimpol, mogettes de Vendée...).



Les éleveurs du Sud-ouest de la France qui achètent de la luzerne à leur distributeur sont surpris d'être livrés avec de la luzerne espagnole. C'est le résultat d'une politique volontariste de développement de l'irrigation dans le Nord de l'Espagne. **Si nous voulons produire de la luzerne et du soja, sans que ce soit au détriment du maïs dont la production devient fortement déficitaire, il est important de poursuivre le développement de l'irrigation dans de nombreux pays européens.** Le rôle de la PAC devrait être d'aider à financer des projets de développement agricole plutôt que de brimer les agriculteurs avec une carotte et un bâton...

LIBÉRER POUR PROTÉGER DES CIRCUITS PLUS COURTS SERONT PLUS SAINS !

Il faut rapprocher les producteurs de protéines des utilisateurs, c'est-à-dire les producteurs de grandes cultures et les éleveurs. Ceci dans le but de favoriser les débouchés de la production locale. En France, nous avons un problème de compétitivité et d'organisation de l'approvisionnement en alimentation du bétail par rapport à nos partenaires européens. En effet, étant donné que les cultivateurs ne peuvent vendre en direct leurs céréales aux éleveurs, ces derniers se voient contraints de se fournir auprès de fabricants d'aliments du bétail (FAB). Ce système génère des comportements qui vont à l'encontre du développement de notre agriculture que ce soit pour les protéines et même maintenant avec le maïs. Le fabricant d'aliment du bétail de Bretagne ou des Hauts-de-France ne va pas se fournir localement. Il a accès à des produits moins chers importés comme le maïs d'Ukraine ou le tourteau de soja du continent américain. Si les éleveurs étaient en contact direct avec des producteurs de grains, leur comportement d'achat serait plus sain que ceux des FAB ; ils privilégieraient des produits locaux ou frontaliers aux produits, ou sous-produits, importés des pays tiers.

Cette possibilité de vente directe favoriserait les associations de cultures de céréales et de protéines végétales, refusées ou sous-payées par les organismes stockeurs alors qu'elles sont intéressantes à la fois pour les éleveurs, les céréaliers et la biodiversité dans nos parcelles.

Supprimer le privilège des collecteurs agréés dans la commercialisation des céréales aura un effet positif sur le développement des cultures protéiques et créera des courants d'affaires vertueux.

Pourquoi les paysans seraient les seuls à être rémunérés au cours mondial ?

Dans les discussions autour de ce plan nous entendons trop souvent « il ne faut pas que le prix des aliments du bétail augmente » ou encore « le prix du poulet ne doit pas augmenter pour le consommateur ». Nous importons déjà de nombreux aliments des pays tiers pour le bétail et les poulets. Les personnes qui travaillent, en concurrence, dans ces filières de production au niveau français ou européen disposent de salaires et de coûts sociaux qui ne sont pas ceux du Brésil ou de l'Ukraine. Nous n'avons jamais entendu dire que, dans nos fabriques d'aliments du bétail ou dans nos abattoirs, il eût fallu que le personnel soit rémunéré au même niveau qu'en Thaïlande, pour que nos filières soient compétitives ! Alors, pourquoi la rémunération des agriculteurs, producteurs de ces matières premières nécessaires aux filières animales, devrait être sacrifiée, au motif qu'il s'agirait de la seule variable d'ajustement possible en matière de compétitivité ?

De même, les industries des biocarburants cherchent à se protéger des importations de biodiesel argentin ou encore d'éthanol brésilien sous prétexte de « dumping ». Pourquoi les matières premières agricoles devraient être au cours mondial avec un libre accès au marché européen et les produits de première transformation industrielle protégés ?

La réponse est probablement dans la fable de La Fontaine « Les animaux malades de la peste ».

Du soja à 500 €/t, sinon rien !

Si l'on se réfère à la situation actuelle du marché du soja en agriculture biologique, les cours s'échelonnent de 600 à 850 €/t. À 600 €/t, c'est du soja d'importation pour l'alimentation animale. Le soja français se négocie de 700 €/t pour l'alimentation animale, à 850 €/t pour l'alimentation humaine.

Nous voyons donc ici que même à des niveaux de prix compris entre 600 et 700 €/t, cela n'empêche pas les filières animales de se développer. **On est pourtant bien au-dessus des 500 €/t dont l'agriculture conventionnelle à besoin.** Nous constatons qu'en bio il est possible de mieux valoriser l'origine qu'en conventionnel, cela peut s'expliquer par le fait que la pression du soja d'import est plus faible en bio qu'en conventionnel. De plus, certains opérateurs hésitent à s'approvisionner en soja bio d'importation de Chine ou du Togo pour des questions de sécurité sanitaire et d'éthique. Ce qui n'est pas le cas avec le tourteau de soja Roundup Ready dont la teneur moyenne en glyphosate est 10 fois supérieure à la limite maximale de résidus (LMR) des végétaux.



6.

LA FRANCE DOIT EXIGER DE L'UE DES LMR SUR LES ALIMENTS POUR ANIMAUX !

Alors que les pouvoirs publics et la société civile sont de plus en plus exigeants vis-à-vis des agriculteurs en matière de résidus de pesticides, il est anormal qu'à la fin de l'annexe I du règlement 396/2005, définissant les LMR dans tous les aliments, la catégorie « aliments pour animaux » soit vierge. Ainsi, les services de l'État ne font jamais de screening (dépistage) pesticide sur les tourteaux ou les drêches. Ceci est particulièrement inquiétant pour nos importations de tourteau de tournesol quand une étude de l'ONU, parue le 3 janvier 2019, affirme que 25 % des pesticides utilisés en Ukraine sont illégaux et, pour le tourteau de soja, quand le Brésil homologue des dizaines de nouvelles molécules. À croire que le libre-échange passe avant la santé publique dans les priorités de l'UE.

Ces LMR devraient être contrôlées produit par produit, à l'entrée de l'usine de fabrication d'aliment du bétail, afin d'éviter un retour sous la norme après mélange avec matières françaises dépourvues de résidus.

Le risque d'importer des modèles de productions bannis !

Il ne faut pas regarder que l'aspect sanitaire des importations. Si le Brésil et les États-Unis stoppaient la culture des OGM, nous ne pourrions pas non plus être compétitifs vis-à-vis de productions « non GMO ». Les structures de production ont 700 ha de moyenne aux États-Unis et 2000 ha en Argentine. Personne ne veut de fermes à 1000 vaches, ni des exploitations de 1000 hectares en France ou dans l'UE. Continuer à nous mettre en concurrence avec ces pays nous fera épouser, tôt ou tard, leur modèle de production, pour nous battre avec les mêmes armes...

La PAC actuelle oblige les agriculteurs européens à cultiver au moins 3 espèces différentes sur leurs fermes. Dans l'Iowa ou l'Illinois il n'y a que 2 cultures : maïs (55 %) et soja (45 %). Nous importons donc du soja américain qui provient d'agriculteurs qui, s'ils étaient européens, seraient sanctionnés dans le cadre du verdissement de la PAC. Pourquoi appliquer plus de contraintes à ses propres paysans qu'aux produits importés ? Avec un plan protéines ambitieux, les agriculteurs se remettraient à cultiver d'eux-mêmes 4 ou 5 cultures différentes, voire plus, avec des conséquences positives sur l'environnement et la biodiversité. Tout agriculteur installé avant les années 1980 se souvient de la diversité de cultures qui s'imposait d'elle-même à l'époque et ce sans contrainte réglementaire particulière.



Nous protéger ne veut pas dire fermer les frontières

Dans l'UE, les surfaces cultivées en oléoprotéagineux représentent 18-19 % de la surface totale des grandes cultures. Ce chiffre est de 37-39 % aux États-Unis, 45 % en Ukraine et de 67 et 69 % respectivement pour l'Argentine et pour le Brésil où la monoculture du soja est largement pratiquée avec même 3 récoltes en 2 ans. Nous constatons que les cultures d'oléoprotéagineux sont bien moins développées dans l'UE que chez nos concurrents et fournisseurs. Il est dangereux de se fournir auprès de pays qui ont des rotations trop courtes car il existe un risque sanitaire fort avec des maladies comme la rouille.

Notons que ce sont de grandes puissances économiques (Chine, UE, Japon) qui sont les plus gros importateurs de soja, à l'opposé des pays importateurs de céréales qui sont majoritairement des pays pauvres. Un manque sur le marché du soja se traduirait par une « flambée des prix » bien supérieure à ce que nous avons connu en céréales en 2007 et 2010.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, il est impératif de développer la production de protéines végétales au sein de l'Union européenne. Un véritable plan protéines doit avoir comme objectif d'accroître les surfaces en oléoprotéagineux de 4 Mha pour que ces productions représentent au moins 25 % des grandes cultures de l'UE. Les surfaces en légumineuses fourragères doivent également croître de plusieurs millions d'hectares. Pour y arriver, d'une part, il ne faut plus laisser les lobbies des sociétés d'import-export de grains et d'aliments du bétail déstructurer l'agriculture européenne. D'autre part, il est indispensable de renégocier les accords commerciaux qui nous interdisent ce redressement.

L'UE est globalement très déficitaire dans les productions issues des grandes cultures : céréales, aliments du bétail, huiles et protéines végétales (étude de l'université Humboldt de Berlin pour le Think tank italien Opéral). Rééquilibrer nos productions pour améliorer partiellement notre indépendance alimentaire est indispensable mais comme nous n'arriverons jamais à être entièrement autosuffisants, nous devons rester ouverts et avoir recours à des importations, mais des importations qui correspondent à nos normes et attentes sociétales.

Le monde d'aujourd'hui n'est plus celui des années 1990, les grands pays ont à leur tête des hommes qui défendent leur agriculture et leurs agriculteurs. L'UE ne peut plus rester en dehors de ce mouvement de remise en cause de précédents accords passés et doit faire preuve d'autorité en n'hésitant pas à protéger ses productions alimentaires stratégiques et même vitales. Seule une exception agricole, comme celle obtenue par la culture en 1993, permettra de développer les productions de protéines au sein de l'UE.



COORDINATION RURALE

1 Rue Nationale - 32200 GIMONT
Tél. : 05 62 60 14 96
E-mail : crun@coordinationrurale.fr
www.twitter.com/coordinationrur
www.facebook.com/coordinationrurale.fr

Véronique Le Floc'h

Présidente

veronique.lefloch@coordinationrurale.fr
06 03 75 66 45

Damien Brunelle

Président de FGC

brunelle.damien@wanadoo.fr
06 71 59 00 88

Chloé Morel

Chargée de mission FGC
chloe.morel@coordinationrurale.fr

Sophie Michaux

Coordinatrice aux études
Mobile : 06 08 28 19 44
sophie.michaux@coordinationrurale.fr